



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 octobre 2019

DÉLIBÉRATION N°2019-077

OBJET : Remboursement par l'assurance du sinistre Pont du rû

En exercice : 19
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 5

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Guy CASSAN à Crescent MARAULT ; Michel BONNOT à Michel DUCROUX ; Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Guy CASSAN, Michel BONNOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Aurore BAUGE

Un véhicule a endommagé le pont du rû de Baulche le 23 juillet dernier. Une déclaration a été faite à l'assurance qui s'est retournée contre l'assurance du propriétaire du véhicule. Le remboursement obtenu s'élève à 3640.44 euros ce qui correspond au montant TTC du devis de réparation.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 3640.44€ correspondant au remboursement versé par l'assurance pour le sinistre du 23 juillet dernier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le 24/10/2019

ID : 089-218903466-20191014-2019_077-DE

